

conformes aux principes de la libre entreprise du parti qu'avec la théorie assez socialiste que le ministre des Transports a avancée la semaine dernière.

C'est de ce point de vue théorique que je voudrais avoir l'opinion du ministre du Nouveau-Brunswick, et j'aimerais aussi obtenir du ministre des Transports quelque assurance à l'égard du conflit qui existe, comme il doit le savoir, au sein de son parti, parmi ses membres,—et je crois que c'est toujours bien d'avoir quelque conflit au sein d'un parti. Nous savons qu'il y en a un au sein du parti qui forme le gouvernement et qu'on en constaterait probablement un dans le parti libéral à ce sujet, ou entre les libéraux de Québec et les libéraux du Nouveau-Brunswick et de Halifax.

Que peut-on proposer? Quelle est la meilleure façon de se tirer de ce contretemps? Québec veut avoir la navigation d'hiver. Le ministre prétend qu'on devrait aller jusqu'à un certain point et s'en tenir là, parce que ce serait un grand désavantage pour Halifax et Saint-Jean. Comment parer à ce genre de contretemps? A mon avis, il faut que nous sachions, tout d'abord, le volume de la navigation qui pourrait se faire jusqu'à Québec pendant l'hiver, volume qui serait enlevé aux ports d'Halifax et de Saint-Jean. Il faut que nous sachions s'il vaut la peine, du point de vue du coût, de maintenir cette navigation. J'aimerais bien savoir de l'un ou l'autre ministre ce qu'il pense de ce genre de programme.

L'hon. M. Brooks: J'aimerais bien préciser que le ministre des Transports et moi-même avons, sur la question, les mêmes idées. Je souscris entièrement à la déclaration qu'a faite le ministre des Transports la semaine dernière. La question de l'honorable député est plutôt théorique, et je ne suis pas du tout théoricien. Je sais qu'il est dans l'intérêt de nos provinces Maritimes que nos ports d'hiver fonctionnent, comme c'est le cas depuis la Confédération. Nous sommes très jaloux vraiment de toute initiative qui pourrait empiéter sur ce que nous estimons être nos droits et qui l'ont été depuis qu'existe la Confédération. C'est tout ce que j'ai à dire.

(Texte)

M. Bourget: Monsieur le président, je voudrais ajouter quelques mots à ce que vient de dire l'honorable député de Chambly-Rouville (M. Johnson) à l'effet qu'ici, en cette Chambre, nous parlons de questions qui intéressent le gouvernement provincial. Je tiens à lui dire que s'il y en a qui se sont servis de la politique provinciale pour être élus, ce sont bien les députés conservateurs qui sont ici.

Ainsi, monsieur le président, je trouve étrange que des gens qui se sont fait élire

[M. Fisher.]

dans la province de Québec en disant qu'ils verraient à récupérer les droits de la province de Québec ne se lèvent pas aujourd'hui pour répéter à la Chambre des communes ce qu'ils disaient lors des assemblées politiques qui avaient lieu au cours des campagnes électorales de 1957 et de 1958, au sujet de la navigation d'hiver, qui intéresse plus particulièrement la région de Québec.

On a maintenant démontré qu'au cours de l'hiver la navigation était possible jusqu'au port de Québec, parce que 22 océaniques s'y sont rendus.

Je me demande aujourd'hui pourquoi le ministre a changé d'opinion à ce sujet? Au fait, de concert avec l'honorable député de Laurier (M. Chevrier), j'ai cité, lors du débat sur le discours du trône de cette année, des parties d'un discours prononcé par l'honorable ministre des Transports (M. Hees), dans lesquelles il disait que le gouvernement ferait tout en son possible pour assurer la navigation d'hiver non seulement dans les ports de la Côte nord, soit à Baie Comeau et Sept-Îles, mais aussi jusqu'à Québec.

L'honorable député de Québec-Est (M. Tassé) s'est fait le propagandiste de cette idée, dans la région de Québec, lorsqu'il était directeur du bureau métropolitain, comme l'attestent d'ailleurs les nombreux passages que j'ai cités de la conférence qu'il a faite à Montréal en 1959. Eh bien, pourquoi ne se lève-t-il pas aujourd'hui pour défendre les intérêts de la ville de Québec? Pourquoi les ministres de la province de Québec ne se lèvent-ils pas? Surtout lorsqu'ils voient leurs collègues des provinces Maritimes veiller avec raison à l'intérêt de leur région, pourquoi ne se lèvent-ils pas pour prendre la défense des intérêts de Québec?

M. Johnson: Monsieur le président, je pose la question de privilège.

M. Bourget: Quand on entend le premier ministre du Québec, M. Barrette, déclarer qu'il construira non pas seulement un mais deux brise-glaces...

(Traduction)

M. le président suppléant: A l'ordre! Sur quoi le député veut-il prendre la parole?

M. Johnson: Je désire poser la question de privilège.

L'hon. M. Chevrier: Pour quels motifs?

Une voix: Vous le saurez dans un instant.

L'hon. M. Pearson: Vous verrez que la question de privilège n'est pas fondée.

(Texte)

M. Johnson: L'honorable député de Lévis (M. Bourget) a affirmé qu'aucun député conservateur du Québec n'avait protesté contre